

---

Adresse des commissaires de la société populaire de Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau, transmettant les détails de sa fête civique, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des commissaires de la société populaire de Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau, transmettant les détails de sa fête civique, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 145;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34479\\_t1\\_0145\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34479_t1_0145_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qui nous promet de si doux, de si précieux avantages; avantages du côté de l'égalité qui nous rend tellement égaux et semblables aux yeux de Dieu et de la nature que la récompense est attachée indistinctement au mérite et à la vertu des uns, comme le châtement au crime des autres. Avantage du côté de la liberté qui en nous délivrant de l'esclavage et de la tyrannie nous garantit la sûreté de nos personnes et de nos propriétés car enfin qu'étions-nous vous et moi avant la révolution? De misérables esclaves, et que sommes-nous aujourd'hui? Des hommes libres, des républicains. Sous l'Ancien régime, en est-il parmi nous qui n'ait eu à se plaindre des injustices et des vexations exercées par les ci-devant employés par les tyrans, car il y en avait de toutes les classes et de tous genres, mais aujourd'hui plus rien de tout cela, vous êtes rentrés dans vos droits et vous êtes libres, non pas cependant, prenez garde Citoyens, que la liberté vous donne celui de faire le mal comme le bien; non, car ce ne serait plus pour lors une liberté, mais une licence que la loi réprime et condamne; la vraie liberté consiste simplement à ne pas faire à votre prochain, à votre semblable, ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fit, Voilà en peu de mots ce que l'on entend par égalité et liberté. D'autres prédicateurs de morale, mieux instruits et plus éclairés vous en parleront plus amplement.

Pour moi, je ne puis que me féliciter avec vous de ce que le règne de la raison succède enfin, comme il en est temps, à celui de la superstition et de ce que la royauté étant détruite et le fanatisme aboli, et ces deux fléaux une fois anéantis partout, nous ne serons plus à l'avenir qu'une société de frères qui n'auront plus d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité et de la justice.

Et dès le moment apprenons tous à nous montrer tels que nous devons être envers nos frères justes, bienfaisants, charitables et compatissants afin qu'ils apprennent à se montrer de même envers nous, et en un mot aimons-nous tous les uns les autres et soyons vertueux.

Ah! pour lors la félicité de notre république deviendra parfaite, elle fera voir sur la terre une image du ciel. La religion, la justice et la paix en feront la principale force et la plus ferme soutien, comme la bonne foi, la tranquillité et une sûreté entière feront le bonheur des citoyens sages et vertueux qui la composeront. N'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme, tous les biens d'un chacun seront à tous dans le besoin, et les richesses de tous fourniront à chacun tout le nécessaire; nul ne fera à autrui ce qu'il ne voudra pas qu'on lui fasse, disons plus, chacun s'empressera de procurer à son voisin tout le bien qu'il se souhaitera à lui-même, car un citoyen réellement vertueux est toujours bon citoyen, toujours bon mari, bon père, bon frère, bon ami. Oui, dans cette république telle que nous la formerons et que nous devons désirer qu'elle soit un jour, on n'y verra plus rien de ce qui a coûté de porter le trouble dans les familles, et la désolation dans les villes, les fraudes, les injustices, les querelles, les disputes, les mauvais procès, les trahisons, les guerres civiles, les fléaux qui en sont les suites, et qui mettent tout en combustion dans les Etats, comme nous en faisons aujourd'hui la courte et malheureuse expérience; tout cela sera à jamais banni de

notre république, les sciences y fleuriront à proportion qu'on y jouira une fois d'une profonde paix. Les arts y seront cultivés avec encore plus de succès qu'à présent, et le commerce bien loin de languir et de tomber, se relèvera avec d'autant plus d'utilité pour tous que l'équité et la confiance en seront plus générales.

Enfin puisque la vertu est utile à tout et que dans la morale on trouve des maximes pleines de sagesse pour régler la conduite des hommes dans toutes les professions, on peut assurer sans crainte, de se tromper, qu'un peuple de citoyens vertueux formera la République, la plus sage, la mieux policée et la plus heureuse qu'on puisse désirer en considérant l'ordre et la justice, la paix et le concert qui régneront entre les membres de ce grand corps formé sous de sages lois qui pourra n'y pas reconnaître la main de l'être suprême.

Tel fut, Citoyens, le spectacle que donna au monde entier la première société chrétienne qu'on vit se former à Jérusalem par la prédication et le soin des apôtres: L'union, le désintéressement et toutes les vertus des premiers disciples de Jésus attiroient sur elle l'admiration des juifs et rendoient terrible à ses ennemis; et tel est frères et amis celui que nous devons donner à tous les peuples à la naissance de notre République, il faut que l'union, la fraternité, la justice et l'humanité attirent sur elle leur admiration et nous rendent également redoutable à tous nos ennemis du dedans et du dehors: encore une fois aimons nous tous sincèrement, aimons la vertu et la divine providence qui dirige et conduit tout à sa fin, après nous avoir fait triompher des uns comme des autres, nous procurera une paix solide et durable et Ça ira etc. S. et F.

## 15

**La société populaire de Saint-Sauveur, district de Saint Fargeau, fait passer le procès-verbal contenant les détails de la fête civique, qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la reprise de Toulon (1).**

**Insertion au bulletin (2), renvoi au comité d'instruction publique.**

[S' *Sauveur*, 13 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens Législateurs,

La société républicaine de cette commune, par son arrêté du 10 nivôse, concernant la fête civique au sujet de la prise heureuse du port de Toulon, aujourd'hui port de la Montagne, par nos braves et intrépides sans culottes, a chargé son comité de correspondance de vous adresser le détail ci-joint de cette fête civique, dont l'événement qui y a donné lieu, fera époque dans notre république et sera à jamais mémorable pour le déshonneur des despotes et de leurs esclaves qui, lâchement, par trahison, s'étaient emparés de ce port pour succomber ensuite sous le fer victorieux de nos phalanges invincibles. S. et F. »

L. Z. PAULTRE, BILLON, C. PAULTRE, SERAULT  
(composant le C. de correspondance).

(1) P.V., XXX, 285. Mention dans *J. Sablier*, n° 1113.

(2) B<sup>17</sup>, 13 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) F<sup>1</sup>c<sup>1</sup> 84, doss. 2038.